

Beauvais, le 20 FEV. 2019

PÔLE TECHNIQUE OPÉRATIONNEL
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
SERVICE CADRE DE VIE - DÉCHETS

DOSSIER SUIVI PAR LAURENT MALLARD
Tél. : 03 44 15 68 05
Mél : l.mallard@beauvaisis.fr
N/Réf : LM/SB/D19.1595

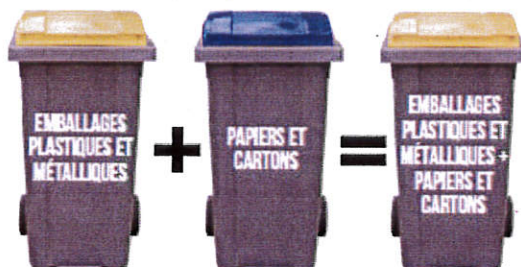
**COMMUNE D'ALLONNE
EXTENSION DES
CONSIGNES DE TRI
CHANGEMENT DES BACS
LE JEUDI 25 AVRIL 2019**

Objet : extension consignes de tri
Changement des conteneurs

Chère Madame, Cher Monsieur,

Nous vous l'annonçons, dans le beauvaisis notre territoire (BNT) du mois d'octobre 2018, c'est désormais chose faite, à compter du 4 mars 2019, le tri sera simplifié. **Vous pourrez déposer dans votre bac jaune les emballages plastiques et métalliques ainsi que les papiers-cartons.**

UNE SEULE POUBELLE DE TRI



Le volume du bac à couvercle jaune, qui devient donc le seul et unique bac pour la collecte sélective, doit donc être ajusté, afin de pouvoir recueillir l'ensemble de vos emballages recyclables. A cet effet, une campagne de changement des bacs va être effectuée par les agents du service cadre de vie – déchets. Ils se présenteront le jeudi 25 avril 2019 sur votre commune pour assurer la distribution d'un bac pour le tri sélectif.

48 rue Desgroux
BP 90508
60005 Beauvais
Cedex

Les conteneurs à couvercles jaunes sont d'une capacité de 120, 240 ou 360 litres, ils sont attribués en fonction du nombre de personnes présent dans votre foyer. Nous vous demandons le jour du changement de bien vouloir sortir vos bacs actuels des emballages plastiques et métalliques (jaune) ainsi que le bac des papiers-cartons (bleu) qui sera récupéré par nos agents.

Tél. : 03 44 15 68 00
Fax : 03 44 15 68 01

Le bac bleu sera systématiquement récupéré et le bac jaune sera ajusté si besoin, selon le nombre de personnes au foyer.

Afin que les agents puissent assurer cette prestation dans les meilleures conditions, je vous remercie de bien vouloir remplir le feuillet joint à ce courrier, de le découper et de le scotcher sur votre boîte aux lettres. En cas de pluie, nous vous serions reconnaissant de bien vouloir le protéger en le glissant dans un sac plastique transparent, avant de l'afficher. Si le feuillet n'est pas présent, le bac ne sera pas déposé.

Il est impératif de mentionner le nombre de personnes par foyer et votre nom afin de ne pas attribuer un bac à un foyer par erreur.

Si vous avez une question, vous pouvez contacter le service cadre de vie – déchets du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00 par téléphone au 0 800 00 60 40 (fil jaune).

Grâce à votre geste de tri, la communauté d'agglomération du beauvaisis (CAB) agit en faveur de l'environnement. Nous sommes tous acteurs du recyclage : engageons-nous, trions plus.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Caroline

Caroline CAYEUX
Présidente de la communauté
d'agglomération du Beauvaisis

Information aux propriétaires de chiens :

Nous vous remercions de prendre des précautions aux jours indiqués pour éviter un éventuel incident.